

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Evoleco 28463



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593 4 mars 2015

SOMMAIRE

A.C.I. Aconcagua S.à r.I	First Euro Industrial Properties S.à r.l	28418
A.C.I. Technology S.à r.l28423	g + p muller architectes S.àr.l	28422
Agricapital Investments S.A 28421	Hedera Investments S.à r.l	28460
Alimentaire S.à.r.l28421	Hedera Investments S.à r.l., SPF	28460
AlpeLux Asset Management S.A 28423	Holden Recoveries VIII S.à r.l	28432
Amethyste France S.A28424	Jafar S.A	28430
Argyle 28421	Lafor 1 S.à r.l	28419
Autonomy Global Opportunities 28423	Lafor 2 S.à r.l	28419
Blueground Invest S.A28435	Landco S.A	28418
Blueground Security I S.A	MezzVest Private Debt GP S.à r.l	28440
Calmena Energy Holdings Ltd. Luxem-	Nordic Capital S.à r.l	28424
bourg Branch / Calmena Energy Holdings	OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l	28450
Ltd. Succursale de Luxembourg 28421	Overland Properties Investment S.A	28421
Camilux S.A	Parimmo SA	28419
Carrosserie Robert Comes & Compagnie	Pasta Mano S.à.r.l	28419
S.A	P.E.A.C.E. S.A	28419
Cascade Hotel S.à.r.l	Regency Holdco S.A	28422
Cascade Hotel S.à.r.l	SIP Soparfi S.à r.l	28424
Cascade Hotel S.à.r.l 28420	Sotalux S.A	28464
Catalyst Alpha 3 S.à r.l	Space Data Systems Ltd (Luxembourg)	
Compagnie Mobilière, Financière de Parti-		28424
cipations S.A	Terrasur S.A	28464
Edix S.A	Triton IV Luxco No 14 S.à r.l	28422
Etangs de Mechelsbach s.à.r.l 28425	WIR Finanzierer S.A	
Euro Ethnic Foods Europe		



Edix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 180.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015734/10.

(150018737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

Le bilan abrégé au 30 avril 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015015754/10.

(150018327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Cascade Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 48.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015015630/11.

(150019179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un gérant

Référence de publication: 2015015785/11.

(150017788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015015933/12.

(150018354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.



Lafor 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015931/10.

(150018734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Lafor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015932/10.

(150018733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Parimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 133.952.

Les comptes annuels du 1 ^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015016084/11.

(150018800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pasta Mano S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 58.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015016087/11.

(150018673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 387.650,00.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 64.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à DUDELANGE, le 10/10/2014.

Lionel LAURENT / Steve LAURENT / William LAURENT

LES ADMINISTRATEURS

Référence de publication: 2015016058/12.

(150018548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.



Camilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 76.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29/01/2015.

Référence de publication: 2015015625/10.

(150018785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 2, rue Jacques Lamort.

R.C.S. Luxembourg B 6.349.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE S.A.

Référence de publication: 2015015627/10.

(150018302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Cascade Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 48.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015015628/11.

(150019177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Cascade Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 48.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015015629/11.

(150019178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Catalyst Alpha 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.647.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015015607/12.

(150019135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.



Agricapital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015519/9.

(150018892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Argyle, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015540/9.

(150018897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Alimentaire S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.146.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015524/10.

(150018477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Calmena Energy Holdings Ltd. Luxembourg Branch / Calmena Energy Holdings Ltd. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 153.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Calmena Energy Holdings Ltd. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015604/12.

(150018382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Overland Properties Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.921.

Extrait du conseil d'administration du 27 janvier 2015 tenu au siège de la Société

Par la présente, le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des parts au porteur de la société, Fisconsult s.a., fiduciaire et cabinet d'expert-comptable ayant son siège social au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015015228/14.

(150017754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.



g + p muller architectes S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 52.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015448/10.

(150018965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

A.C.I. Aconcagua S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.C.I. Aconcagua S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015015450/11.

(150018980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Regency Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.964.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Janvier 2015.

Regency Holdco S.A.

Sébastien Rimlinger

Administrateur

Référence de publication: 2015015280/14.

(150018060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Triton IV Luxco No 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.534.

EXTRAIT

Il a été décidé, par résolution écrites adoptées en date du 16 janvier 2015, d'approuver et de confirmer, le transfert du siège social de Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Michiel Kramer et Thomas Sonnenberg, membres du conseil de gérance de la Société, ont changé leur adresse professionnelle. Ils résident désormais professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

De plus, Mukul Sharma, membre du conseil de gérance de la Société, réside au 32, Woodhouse Eaves, Middlesex, Northwood, HA6 3NF, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV LuxCo No. 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2015015371/19.

(150017739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.



Autonomy Global Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 179.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015511/9.

(150018893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

AlpeLux Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 146.399.

Les comptes annuels au 31.10.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28.01.2014.

Gerd Kiefer / Anja Müller.

Référence de publication: 2015015494/10.

(150018372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

A.C.I. Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2353 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.157.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 décembre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, M. Raphaël ROZANSKI et M. Mark VRIJHOEF gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour A.C.I. Technology S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015014783/16.

(150018123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

WIR Finanzierer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 185.188.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2014

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1 er Janvier 2015.
- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1 er Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1 er Janvier 2015, les administrateurs de la Société sont:

- Madame Petronella J.S. Dunselman, Administrateur;
- Madame Zamyra H. Cammans, Administrateur; et
- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015015429/19.

(150017401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.



Amethyste France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 155.616.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015530/10.

(150019168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Nordic Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 159.999.

Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 29 janvier 2015

1. Veuillez noter que l'adresse de Wilhelmina von Alwyn-Steennis., en sa qualité de gérant de Nordic Capital S.à r.l. a changé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordic Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015015199/14.

(150018070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Space Data Systems Ltd (Luxembourg), Société à responsabilité limitée, (anc. SIP Soparfi S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 79.866.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SPACE DATA SYSTEMS (U.K.) LTD, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street - First Floor -Londres NW1 1JD (Royaume-Uni), inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles ("Registrar of Companies for England and Wales"), Companies House, Cardiff, sous le numéro 03924302,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de SIP SOPARFI., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 79.866, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 568 du 25 juillet 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 911 du 18 mai 2007;
- en date du 22 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2830 du 6 décembre 2007;
- en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2763 du 13 novembre 2008;
- en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1204 du 9 juin 2010
- en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2141 du 29 août 2012;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SPACE DATA SYSTEMS LTD (Luxembourg).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SPACE DATA SYSTEMS LTD (LUXEMBOURG)», régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante

« Art. 2. La société a pour objet:

- une fiduciaire d'organisation comptable et de
- la gestion informatique à distance,
- la comptabilité commerciale et gestion sociale des ressources humaines
- déclarations fiscales collectives et individuelles.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cent euros, sont à charge de la société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014639/59.

(150016656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Etangs de Mechelsbach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 20, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.949.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Hubert BODEVING, retraité, né le 12 mars 1957 à Ettelbrück, demeurant à L-9146 Erpeldange-sur-Sûre, 20, rue du château.

ici représenté par Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 janvier 2015;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul associé de la société «ETANGS DE MECHELSBACH s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9146 Erpeldange/Ettelbrück, Mechelsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.949, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 23 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 février 1988 sous le numéro 37 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en année 1998, (ciaprès la "Société").



- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros virgule soixante-huit centimes euros (EUR 12.394.68,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six centimes (EUR 24,78936.-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:
 - Monsieur Hubert BODEVING, pré-qualifié,

Cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	

III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-9146 Erpeldange/Ettelbruck, Mechelsbach à L-9146 Erpeldange-sur-Sûre, 20, rue du château et modification subséquente l'article 5 correspondant lors de la refonte des statuts de la Société;
- 2. Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 correspondant lors de la refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - Art. 2. «La Société a pour objet l'exploitation touristique d'étangs.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

- 3. Changement du pouvoir de signature statutaire au niveau de la gérance et modification subséquente de l'article 13 correspondant lors de la refonte des statuts de la Société;
- 4. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68,-) et augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modification de l'article 6 correspondant des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;
- 5. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
 - 6. Changement de l'adresse privée de l'associé unique et des gérants de la Société;
 - 7. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9146 Erpeldange/ Ettelbruck, Mechelsbach à l'adresse suivante: L-9146 Erpeldange-sur-Sûre, 20, rue du château.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 lors de la refonte des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'élargir l'objet social de la société et a décidé de modifier en conséquence l'article 2 correspondant lors de la refonte des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet l'exploitation touristique d'étangs.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»



Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le pouvoir de signature statutaire au niveau de la gérance de la Société et de modifier en conséquence l'article 13 correspondant lors de la refonte des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. «La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant technique ou la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

L'associé unique décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six centimes (EUR 24,78936,-) chacune, et appartenant à l'associé unique.

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de cent cinq euros et trente-deux centimes (EUR 105,32,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de nouvelles parts sociales à l'associé unique mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, chacune, libérées et souscrit intégralement par un apport en numéraire de l'associé unique, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

La libération intégrale de l'augmentation de capital social à hauteur de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32.-) a été réalisée par l'associé Monsieur Hubert BODEVING, pré-qualifié, moyennant un versement en espèces. Le montant de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

L'associé unique décide de modifier l'article 6 correspondant lors de la refonte des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente en lui donnant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter au niveau statutaire toutes les résolutions qui précèdent, ainsi qu'afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité de prévoir l'existence d'un associé unique au niveau des sociétés à responsabilité limitée.

Au vu des résolutions qui précèdent, les associés décident que les dits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
 - Art. 2. La société a pour objet l'exploitation touristique d'étangs.

La société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «ETANGS DE MECHELSBACH s.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.



Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant technique ou la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième résolution

L'associé unique décide de notifier le changement de l'adresse privée de Monsieur Hubert BODEVING, associé unique et gérant administratif de la Société à l'adresse suivante: L-9146 Erpeldange-sur-Sûre, 20, rue du château.

L'associé unique décide de même de notifier le changement de l'adresse privée de Madame Christiane SCHWIRTZ, gérante technique de la Société à l'adresse suivante: L-9146 Erpeldange-sur-Sûre, 20, rue du château

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1343. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014984/234.

(150018002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.



Jafar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 114.278.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of JAFAR S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.278 (the Company). The Company has been incorporated on February 17 th , 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary then residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 918 of May 10 th , 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended for the last time on September 18 th , 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary then residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2242 of November 30 th , 2006.

The Meeting is chaired by Mrs Sonja BEMTGEN, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Sonja BEMTGEN, prenamed (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

- I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.
- II. As appears from the attendance list, the one thousand two hundred and forty shares (1240) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.
 - III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1) Decision to dissolve the company and to voluntarily put the Company into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator;
- 3) Determination of the powers of the liquidator;
- 4) Discharge to be granted to the Board of Directors and to the Statutory Auditor, until the date of the present shareholders meeting.
 - IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator "QANZAS MANAGEMENT INC.", a limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in N°8 Aquilino de la Guardia Street, City of Panama, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 801880 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10 th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.



The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting decides to grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor of the Company for their mandates until this day.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three Hundred Euro (EUR 1.300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de JAFAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.278 (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2006, suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 918 du 10 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour le dernier fois le 18 septembre 2006, suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2242 du 30 novembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutatrice de l'Assemblée Madame Sonja BEMTGEN, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

- I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes.
- II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille deux cent quarante (1240) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination de pouvoirs du liquidateur;
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes, jusqu'à la date de la présente assemblée des actionnaires.
 - IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).



Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «QANZAS MANAGEMENT INC.», une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social au N°8 Calle Aquilino de la Guardia, City of Panama, Republic of Panama, inscrite au Registro Publico de Panama sous le numéro 801880 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de ses mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. 2LAC/2015/72. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015115/143.

(150017830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Holden Recoveries VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.282.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l, a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.098 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.



The prenamed party is the sole shareholder of Holden Recoveries VIII S.à r.l., having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B168.282, incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on April 19, 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1347 on May 31, 2012 (the "Company").

The Sole Shareholder as represented declared and requested the undersigned notary to state:

1.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.
- 2) Appointment of Mr. Christophe CAHUZAC as liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- II.- That the entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and the Sole Share-holder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- III. After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and puts the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr. Christophe CAHUZAC, bom in Saint-Mard (Belgium) on 26 October 1972, professionally residing at L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich (the "Liquidator"),

Third resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as foreseen by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to request prior approval of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

It may bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes.

The Liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the Company.

The Liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the Company

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations, delegate to one or several proxies, parts of its powers which it will define and for the duration fixed by it.

The Liquidator shall be granted fees in line with market practice for an amount agreed upon with the Company for the purposes of its mandate, payable upon presentation of written invoices stating the period for which the fees are payable. The Company shan also reimburse costs incurred by the Liquidator upon submission of invoices evidencing the payment by the Liquidator of these real costs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person

signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.098, ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (l'"Associé Unique")

ici représentée par Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.



La procuration restera annexée au présent document après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de Holden Recoveries VIII S.à r.l., ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.282, constituée par acte notarié de Maître Blanche Moutrier notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 19 avril 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1347 le 31 mai 2014 (la «Société»).

L'Associé Unique ainsi représenté a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination de Monsieur Christophe CAHUZAC en qualité de liquidateur et définition de ses pouvoirs.
- II.- Que l'entièreté du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, et que l'Associé Unique représenté déclarant qu'il a été informé en temps utile de l'ordre du jour avant la présente réunion, des convocations en vue de la réunion de la présente assemblée n'étaient pas nécessaires.
- III.- Après avoir déclaré ce qui a été acté plus haut, l'Associé Unique, représentant l'entier capital social de la Société, demande au notaire soussigné d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur Christophe CAHUZAC, né à Saint-Mard (Belgique), le 26 Octobre 1972, résidant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 1 Côte d'Eich (le «Liquidateur»),

Troisième résolution

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemble générale dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il peut intenter et soutenir toutes actions pour la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire de la Société et peut se fier aux comptes sociaux de la Société.

Le Liquidateur pourra faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la Société.

Il peut, sous sa propre responsabilité, et pour des opérations ponctuelles, spécifiques et définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, une part de ses pouvoirs qu'il définira pour une période donnée.

Le Liquidateur percevra des honoraires conformes aux pratiques du marché, pour un montant qui sera défini et fixé entre la Société et lui-même pour les besoins de l'exercice de son mandat, et qui sera payable sur présentation d'une note d'honoraires écrite indiquant la période de facturation concernée. La Société remboursera également les frais encourus par le Liquidateur après soumission des factures démontrant le paiement par le liquidateur de ces frais réels.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/286. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014317/118.

(150016578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.



Blueground Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Blueground Security I S.A.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 184.828.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Blueground Security I S.A.», avec siège social L-2763 Luxembourg, 2. rue Saint-Zithe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 184.828, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 18 février 2014, publié au Mémorial C numéro 1022 du 23 avril 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de l'objet social.
- 2. Modification subséquente de l'objet afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

- 3. Changement de la dénomination de la Société en «Blueground Invest S.a.».
- 4. Révocation du commissaire aux comptes à savoir la société «PRICEWATERHOUSECOOPERS» et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée «Sofirom s.à r.l.», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.
 - 5. Suppression de la version anglaise des statuts et adaptation et refonte complète des statuts de la Société.
 - 6. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.



Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «Blueground Invest S.a.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «Sofirom s.à r.l.», ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104680, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts et la refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Blueground Invest S.a.» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre



manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

- 3.2 Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.
- 3.3 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.
- 3.4 La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.
- 3.5 La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.
- 3.6 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.
- 3.7 D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) composé de trente-et-un mille (31.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).
 - (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.



- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.
 - 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).
- (vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.
- (ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute



référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

- 8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.
 - 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.
- Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

- 10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.
- 10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi de mai à 11 heures.
 - 10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
 - 10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.
- 10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
 - 11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 12.5. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.
 - 12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.
 - 12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.
- 13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.



VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.
- 14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

- 15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation GAC/2015/711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014844/301.

(150017441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

MezzVest Private Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.955.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Mr. Emmanuel Gresh, born in Cairo (Egypt) on 1 December 1955, professionally residing at 100 Pall Mall, London SW1Y 5NQ, United Kingdom,

here represented by Me Danny Major, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2014, and

2. Mr. Seamus Philip Fitzpatrick, born in Cavan (Ireland) on 15 November 1966, professionally residing at 100 Pall Mall, London SW1Y 5NQ, United Kingdom,

here represented by Me Danny Major, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 December 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:



A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MezzVest Private Debt GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.
- 2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.



- 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.



Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.



- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2015.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by

- six thousand two hundred fifty (6,250) shares have been subscribed by Emmanuel Gresh, aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250); and



- six thousand two hundred fifty (6,250) shares have been subscribed by Philip Fitzpatrick, aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Ms. Anke Jager, born in Salzgitter (Germany) on 22 April 1968, professionally residing at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (ii) Mr. James Bermingham, born in Sheffield (United Kingdom) on 19 December 1972, professionally residing at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Emmanuel Gresh, né au Caire (Egypte) le 1 décembre 1955, résidant professionnellement à 100 Pall Mall, London SW1Y 5NQ, Royaume-Uni,

dûment représenté par Me Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2014, et

2. Monsieur Seamus Philip Fitzpatrick né à Cavan (Irlande) le 15 novembre 1966, résidant professionnellement à 100 Pall Mall, London SW1Y 5NQ, Royaume-Uni,

dûment représenté par Me Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MezzVest Private Debt GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.



- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.
- 2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.



C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.



Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.



- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Emmanuel Gresh, susmentionné, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250); et
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Seamus Philip Fitzpatrick, susmentionné, pour un prix de souscription de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1,500.-.



Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
- (i) Madame Anke Jager, née à Salzgitter (Allemagne) le 22 avril 1968, résidant professionnellement à 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et
- (ii) Monsieur James Bermingham, né à Sheffield (Royaume-Uni) le 19 décembre 1972, résidant professionnellement à 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du/des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63770. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014447/533.

(150017251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.220.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.220 (the Company).

The Company was incorporated on January 30, 2013 pursuant to a deed of incorporation, executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 835 on April 9, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 18, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3731 on December 5, 2014.

THERE APPEARED:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States (the Sole Shareholder), here represented by Henri Da Cruz, notary clerk, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred thousand (100,000) ordinary shares of the Company having a nominal value of zero coma one hundred twenty-five euro (EUR 0.125), representing the entire share capital of the Company of an amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.



- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. waiver of the convening notice;
- 2. suppression of the nominal value of the one hundred thousand (100,000) ordinary shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);
- 3. conversion of the existing one hundred thousand (100,000) ordinary shares without nominal value into (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A "ordinary" shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and into (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B "tracker" shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D "tracker" shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E "tracker" shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F "tracker" shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G "tracker" shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I "tracker" shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J "tracker" shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 6. and 7. below;
- 4. increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and four euro (EUR 2,604) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of fifteen thousand one hundred and four euro (EUR 15,104) by way of the issuance of (i) twenty-six thousand forty (26,040) class A "ordinary" shares, (ii) twenty-six thousand forty (26,040) class B "tracker" shares, (iii) twenty-six thousand forty (26,040) class C "tracker" shares, (iv) twenty-six thousand forty (26,040) class E "tracker" shares, (vi) twenty-six thousand forty (26,040) class F "tracker" shares, (vii) twenty-six thousand forty (26,040) class G "tracker" shares, (viii) twenty-six thousand forty (26,040) class H "tracker" shares, (ix) twenty-six thousand forty (26,040) class I "tracker" shares and (x) twenty-six thousand forty (26,040) class J "tracker" shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
 - 5. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 4 above;
- 6. amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase adopted under item 4. above:
 - 7. amendment to article 15 of the articles of association of the Company;
- 8. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to register the newly issued shares of the Company in the shareholder's register of the Company; and
 - 9. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the one hundred thousand (100,000) ordinary shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one hundred thousand (100,000) ordinary shares without nominal value into (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A "ordinary" shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and into (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B "tracker" shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D "tracker" shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D "tracker" shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E "tracker" shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G "tracker" shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G "tracker" shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I "tracker" shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J "tracker" shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the amended Articles pursuant to the sixth and seventh resolutions below;



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and four euro (EUR 2,604) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of fifteen thousand one hundred and four euro (EUR 15,104) by way of the issuance of (i) twenty-six thousand forty (26,040) class A "ordinary" shares, (ii) twenty-six thousand forty (26,040) class B "tracker" shares, (iii) twenty-six thousand forty (26,040) class C "tracker" shares, (iv) twenty-six thousand forty (26,040) class D "tracker" shares, (vi) twenty-six thousand forty (26,040) class F "tracker" shares, (vii) twenty-six thousand forty (26,040) class G "tracker" shares, (viii) twenty-six thousand forty (26,040) class H "tracker" shares, (ix) twenty-six thousand forty (26,040) class I "tracker" shares and (x) twenty-six thousand forty (26,040) class J "tracker" shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI (Parallel), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States (Parallel 1), here represented by Henri Da Cruz, notary clerk, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the following shares of the Company having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of one thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 1,447):

- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class A "ordinary" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class B "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class C "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class D "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class E "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class F "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class G "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class H "tracker" shares;
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class I "tracker" shares; and
- fourteen thousand four hundred and seventy (14,470) class J "tracker" shares.

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI (Parallel 2), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States (Parallel 2), here represented by Henri Da Cruz, notary clerk, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the following shares of the Company having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of one thousand one hundred and fifty-seven euro (EUR 1,157):

- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class A "ordinary" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class B "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class C "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class D "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class E "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class F "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class G "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class H "tracker" shares;
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class I "tracker" shares; and
- eleven thousand five hundred and seventy (11,570) class J "tracker" shares.

The amount of two thousand six hundred and four euro (EUR 2,604), representing the aggregate contributions in cash of Parallel 1 and Parallel 2 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Sole Shareholder, Parallel 1 and Parallel 2 now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, hereby take the following resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:



- " **Art. 5. Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at fifteen thousand one hundred and four euro (EUR 15,104) represented by:
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class A "ordinary" shares (the Ordinary Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class B "tracker" shares (the Class B Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class C "tracker" shares (the Class C Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class D "tracker" shares (the Class D Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class E "tracker" shares (the Class E Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class F "tracker" shares (the Class F Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class G "tracker" shares (the Class G Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class H "tracker" shares (the Class H Tracker Shares);
 - three hundred and two thousand eighty (302,080) class I "tracker" shares (the Class I Tracker Shares); and
- three hundred and two thousand eighty (302,080) class J "tracker" shares (the Class J Tracker Shares and, together with the Class B Tracker Shares, the Class C Tracker Shares, the Class D Tracker Shares, the Class E Tracker Shares, the Class F Tracker Shares, the Class G Tracker Shares, the Class H Tracker Shares and the Class I Tracker Shares, the Tracker Shares),

having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Tracker Shares will track the performance and returns of the Company's direct investment in the equity of subsidiaries of the Company as decided by the general meeting of Shareholders.

Each Share entitles its holder to one vote.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account (the Share Premium), into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a Share Premium account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.

There may be set up a special reserve equity accounts (the SPERA), connected to the Shares. Any contribution made to the SPERA in relation with a specific class of Shares shall be allocated to SPERA account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

" Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 15.2. Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.
- 15.3. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium and/or SPERA), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, the relevant contribution made to the Share Premium account and the relevant contribution made to the SPERA account (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of Dynamo Topco S.à r.l. (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;



- (c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class C Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of OCM Netherlands Opportunities Coöperatief U.A. (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class D Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (e) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class E Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (f) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class F Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class F Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (g) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class G Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class G Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (h) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class H Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class H Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (i) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class I Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class I Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (j) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class J Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class J Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the equity of one or several entities to be determined by the general meeting of Shareholders from time to time (the Class J Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class J Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (k) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:



- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company; and
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,350.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, such proxyholders signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.220 (la Société).

La Société a été constituée le 30 janvier 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 avril 2013, numéro 835. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 18 septembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 décembre 2014, numéro 3731.

A COMPARU:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI, L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis (l'Associé Unique), ici représentée par Henri Da Cruz, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq millième d'euro (EUR 0,125) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation;



- 2. suppression de la valeur nominale des cent mille (100.000) parts sociales de la Société, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);
- 3. conversion des cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale en (i) cent vingtcinq mille (125.000) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts
- 4. augmentation du capital social de la société d'un montant de deux mille six cent quatre euros (EUR 2.604) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de quinze mille cent quatre euros (EUR 15,104), par l'émission de (i) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «ordinaires» de classe A, (ii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- 5. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-
- 6. modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'émission de nouvelles classes de parts sociales adoptées au point 4. ci-dessus;
 - 7. modification de l'article 15 des Statuts;
- 8. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour enregistrer les parts nouvellement émises de la Société au registre des associés de la Société; et
 - 9. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des cent mille (100.000) parts sociales de la Société, qui représentent la totalité du capital social de la Société, d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) convertir les cent mille (100.000) parts sociales ordinaires existantes de la Société sans valeur nominale en (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe B, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sousjacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts amendés en vertu des résolutions 6. et 7. ci-dessous

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quatre euros (EUR 2.604) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de quinze mille cent quatre euros (EUR 15.104) par l'émission de (i) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «ordinaires» de classe A, (ii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) vingt-



six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe D, (v) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe J, (x) vingt-six mille quarante (26.040) nouvelles parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI (Parallel), L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats- Unis (Parallel 1), ici représentée par Henri Da Cruz, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux parts sociales suivantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 1.447):

- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «ordinaires» de classe A;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe B;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe C;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe D;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe E;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe F;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe G;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe H;
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe l; et
- quatorze mille quatre cent soixante-dix (14.470) parts sociales «traçantes» de classe J.

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI (Parallel 2), L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis (Parallel 2), ici représentée par Henri Da Cruz, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux parts sociales suivantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de mille cent cinquante-sept euros (EUR 1.157):

- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «ordinaires» de classe A;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe B;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe C;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe D;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe E;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe F;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe G;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe H;
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe l; et
- onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) parts sociales «traçantes» de classe J.

Le montant total de deux mille six cent quatre euros (EUR 2.604), représentant les contributions totales de Parallel 1 et Parallel 2, est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

L'Associé Unique, Parallel 1 et Parallel 2 représentent désormais l'entièreté du capital social de la Société et constituent l'Assemblée, prennent par la présente les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

- « **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de quinze mille cent quatre euros (EUR 15.104,-), représenté par:
 - trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «ordinaires» de classe A (les Parts Sociales Ordinaires);



- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe B (les Parts Sociales Traçantes de Classe B);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe C (les Parts Sociales Traçantes de Classe C);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe D (les Parts Sociales Traçantes de Classe D):
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe E (les Parts Sociales Traçantes de Classe E);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe F (les Parts Sociales Traçantes de Classe F);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe G (les Parts Sociales Traçantes de Classe G);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe H (les Parts Sociales Traçantes de Classe H);
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe I (les Parts Sociales Traçantes de Classe I); et
- trois cent deux mille quatre-vingts (302.080) parts sociales «traçantes» de classe J (les Parts Sociales Traçantes de Classe J, et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes de Classe G, les Parts Sociales Traçantes de Classe H, les Parts Sociales Traçantes de Classe I, les Parts Sociales Traçantes),

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale).

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés et individuellement comme un Associé

Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et les rendements des actifs en capital social et autres actifs assimilés au capital social détenus par la Société dans ses filiales tel que décidé par l'assemblée générale des Associés.

Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission (la Prime d'Émission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçante, et en portera la lettre correspondante.

Il pourra être établi un compte de réserve spéciale (la SPERA), connecté aux Parts Sociales. Toute contribution faite sur le compte de SPERA en relation avec une classe spécifique Part Sociales sera affectée à un compte de SPERA correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales, et en portera la lettre correspondante.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Allocation des bénéfices.

- 15.1 Le solde créditeur du compte des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.
- 15.2 Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale s'élève à dix pourcent (10%) du capital social.
- 15.3 Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:
- (a) les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission et /ou SPERA), auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec le produit de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe, la Prime d'Emission de cette classe et/ou le compte SPERA correspondant à cette classe (le Revenu de l'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris,



sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de Dynamo Topco S.à r.l. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

- (c) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de OCM Netherlands Opportunities Coöperatief U.A. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (d) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (e) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (f) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (g) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société le cas échéant (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (h) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe H au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe H), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (i) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe I), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;



- (j) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe J au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe J pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe J), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe J, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;
- (k) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, le cas échéant. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société; et
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Huitième résolution

L'Assemblée décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.350,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri Da Cruz, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014508/576.

(150016821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Hedera Investments S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Hedera Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 188.202.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholder of "Hedera Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.202, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 th June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342 of 2 nd September 2014 (the "Company").



The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting is opened at 10.30 a.m with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Submission of the Company to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a société de gestion de patrimoine familial;
 - 2. Change of the denomination of the Company into "Hedera Investments S.à r.l., SPF";
- 3. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;
 - 4. Acceptation of the resignation of Mr Michel de Groote, Manager (Gérant);
 - 5. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
 - Miscellaneous
- II. That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to submit the Company to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

Second resolution:

The general meeting resolves to change the denomination of the Company into "Hedera Investments S.à r.l., SPF".

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 1 and 23 and to add a paragraph to article 7 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Hedera Investments S.à r.l., SPF" (the Company).

The Company will be submitted to the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial (SPF Law)."

- " Art. 7. Shares. (addition of a paragraph). The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and shall be transferable only in accordance with this condition."
- " Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies and the SPF Law, as amended."

Fourth resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 1 st December 2015:

"Art. 4. Registered Office. (first paragraph). The registered office of the Company is established in Strassen."



Fifth resolution:

The general meeting accepts the resignation of Mr Michel de Groote as manager of the Company and resolves to grant full discharge.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée «Hedera Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.202, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342 du 2 septembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relatif à la création d'une société de gestion de patrimoine familial;
- 2. Changement de la dénomination de la Société en «Hedera Investments S.à r.l., SPF»;
- 3. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1 er décembre 2015;
- 4. Acceptation de la démission de Monsieur Michel de Groote en tant que gérant;
- 5. Modification subséquente des statuts de la Société;
- 6. Divers.
- II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relatif à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Hedera Investments S.à r.I., SPF».



Troisième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1 et 23 et de rajouter un paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société afin de leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 1** ^{er} . **Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Hedera Investments S.à r.l., SPF» (la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).»

- « Art. 7. Parts sociales. (rajout d'un paragraphe). Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.»
- « Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 1 ^{er} décembre 2015:

« Art. 4. Siège social. (premier paragraphe). Le siège social est établi à Strassen.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Michel de Groote en tant que gérant de la Société et décide de lui donner décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC / 2014 /62866. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015057/151.

(150017609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

CMFP S.A., Compagnie Mobilière, Financière de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.321.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015669/9.

(150019191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Evoleco, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.308.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015758/10.

(150018342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.



Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 décembre 2014 à renouvelé la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, dans son mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Howald, le 21.01.15.

Signature.

Référence de publication: 2015015355/14.

(150017627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Terrasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.458.

FXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 17 décembre 2014 que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été qualifié comme administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2020;
- Monsieur Nicolas MEINGUET, né le 24 juillet 1984 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été qualifié comme administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2020;
- Monsieur Giuseppe RIZZO, né le 22 janvier 1982 à Catania (Italie), demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été qualifié comme administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2020;
- Monsieur Carmelo HADDAD LOPEZ, né le 24 septembre 1975 à Cumana (Venezuela), demeurant au Parque Chula Vista Torre B Piso 3 B 7 Calle Calla Chula Vista Chacao, Collinas de Bello Mo, 1050, Caracas Miranda (Venezuela), a été nommé comme administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2020.
- Monsieur Francisco Xavier GHERSI ROSSON, né le 25 janvier 1968 à Caracas (Venezuela) demeurant au 6867399, Estado Miranda, MCPIO Baruta 1080 URB Prados del Este Calle Los Alpes Ent Cile Amazon, 1080, Caracas Miranda (Venezuela), a été nommé comme administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2020.

Ainsi, le Conseil d'Administration actuel est désormais constitué de:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Nicolas MEINGUET, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Giuseppe RIZZO, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Carmelo HADDAD LOPEZ, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Francisco Xavier GHERSI ROSSON, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Terrassur S.A

Représenté par Nicolas MEINGUET

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2015016223/37.

(150019090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck